

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 10 février 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 10 février à dix neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAURE François,

**Date de convocation : lundi 6 février 2023**

**ETAIENT PRESENTS : Mesdames AUBERT Annie, AUBERT Brigitte, BERUT Michelle, BRUN Nadine, FRIZE Pierrick, HENRY Morgane, Messieurs BAUDY David, FAURE François, GAGNE Bruno MAINFROY Patrice,**

**Excusés : BONNOT Florence, CARDAILLAC Béatrice, TARDY Rémy**

**Procurations : HENRY Morgane à TARDY Rémy**

**2023-1**

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Vu la délibération du 18 février 2022 approuvant la mission d'accompagnement d'aide à la décision du CAUE relative à la construction de la salle polyvalente,

Vu la présentation du projet au conseil municipal le 11 janvier 2023 par le CAUE et l'avis favorable du conseil municipal,

Vu l'estimation prévisionnelle provisoire du coût de la construction de la salle polyvalente proposée par le CAUE d'un montant de 1 600 000 €, et de fait une prestation de maîtrise d'oeuvre inférieure à 215 000 €,

Vu le besoin d'une consultation pour la mission de maîtrise d'oeuvre par un marché à procédure adaptée (MAPA),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ce projet pour une estimation prévisionnelle de 1 600 000 € de travaux et une mission de maîtrise d'oeuvre inférieure à 215 000 €.

APPROUVE le lancement de consultation d'une MAPA pour la mission de maîtrise d'oeuvre .

DEMANDE pour ces travaux l'octroi de subvention de la communauté des communes (fonds de concours), subvention départementale, subvention régionale, au titre de l'Etat la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et au titre de l'Europe le FEDER.

VALIDE les plans de financement suivant dans l'attente des notifications de chaque instance :

Nature des recettes	Taux	Montant Subvention
Fonds de concours (CCPDA)		77 000 €
Subvention départementale	45 %	720 000 €
Subvention régionale		100 000 €
DETR	25 % (plafond de 300 000€)	133 000 €
FEDER		250 000 €
Autofinancement	20 %	320 000 €
<b>TOTAL travaux</b>		<b>1 600 000 €</b>

Nature des recettes	Taux	Montant Subvention
FEDER		200 000 €
<b>TOTAL maitrise d'oeuvre</b>		<b>200 000 €</b>

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**2023-2**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ENTRETIEN COURANT DE LA STATION D'EPURATION ET DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu les délibérations 2019-65 du 8 novembre 2019 et 2021-3 du 30 janvier 2021, ainsi que les précédentes, et les conventions signées s'y rapportant.

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche assure la maîtrise d'ouvrage des 430 Kms de réseau d'assainissement et des 34 stations d'épuration du territoire.

Concernant notre commune, les tâches d'exploitation réalisées par les agents techniques communaux font l'objet d'un remboursement forfaitaire par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, encadré par une convention de mise à disposition du personnel communal.

La Communauté de communes a validé une seule et nouvelle convention à son conseil communautaire du 19 décembre 2022 pour la mise à disposition du personnel communal pour la partie entretien courant de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement situés sur la commune, pour la période 2023-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le principe et le contenu de la convention de mise à disposition du personnel communal pour la partie entretien courant de la station d'épuration et du réseau d'assainissement de la commune pour la période 2023-2025

- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **2023-3**

#### **SUBVENTION COMMUNALE ACCORDEE AU SOU DES ECOLES**

Vu la demande du Sou des Ecoles en date du 20 décembre 2022, la présentation du compte financier de l'année 2021/2022,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention 2000 € pour l'année scolaire 2022-2023 :

DIT que cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à l'article 65748 du budget de la commune 2023

Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **2023-4**

#### **Objet : SUBVENTION COMMUNALE ACCORDEE A L'ASSOCIATION FNACA**

Vu la demande de la FNACA en date du 30 décembre 2022, la présentation du rapport financier de l'année 2021,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 € au titre de l'année 2022 :

DIT que cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à l'article 65748 du budget de la commune 2023

Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **2023-5**

#### **OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RESISTANCE COMITÉ DROME NORD (A.N.A.C.R 26)**

Vu l'objet de l'A.N.A.C.R 26 de perpétuer la mémoire et l'esprit de la Résistance en transmettant aux générations présentes et futures avec des manifestations patriotiques, des activités publiques telles que des conférences et des expositions, et en particulier auprès des scolaires,

Vu la demande de cette association sollicitant la commune pour l'octroi d'une subvention,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention 50 € au profit de l'A.N.A.C.R 26, pour l'année 2023

Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **2023-6**

#### **OBJET : SUBVENTION A L'ADAPEI DE LA DROME**

Vu l'objet de l'association ADAPEI de réaliser des actions en faveur des personnes porteuses de handicap, association fonctionnant essentiellement avec des bénévoles,

Vu que deux personnes de notre commune sont adhérentes à l'ADAPEI de la Drôme,

Vu la demande de cette association sollicitant la commune pour l'octroi d'une subvention,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention 50 € par personne adhérente, soit 100 € au profit de l'ADAPEI, pour l'année 2023

Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **2023-7**

#### **Objet : SUBVENTION COMMUNALE ACCORDEE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Vu la demande de la bibliothèque municipale en date du 30 janvier 2023, la présentation du rapport financier de l'année 2022,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 0.80 € par habitant soit pour l'année 2022 :

920 habitants x 0.80 € = 736.00 €

DIT que cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à l'article 65748 du budget de la commune 2023

Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **2023-8**

#### **OBJET : PARTICIPATION D'ORANGE AUX FRAIS DE REVISION ALLEGEE DU PLU**

Le PLU de la commune a fait l'objet d'une modification simplifiée n° 1 approuvée le 8 juillet 2022. Lors de l'étude de la modification simplifiée, il n'a pas été possible de réduire l'emprise d'espaces boisés classés pour intégrer l'implantation d'une antenne de téléphonie Orange.

Une révision allégée du PLU est donc possible pour intégrer ce projet.

Suite à l'offre de prix du cabinet d'urbanisme Interstice d'un montant de 5.592,00 € TTC et des frais approximatifs afférents aux honoraires du commissaire enquêteur de 3.000,00 €.

Les prestations se monteraient à environ 8.592,00 € TTC.

Orange propose de prendre en charge les frais afférents à la révision allégée du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation financière d'Orange de 8.592,00 € pour l'installation d'une antenne de téléphonie

DIT que la commune prendra en charge les frais supplémentaires s'il y a.

Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## 2023-9

### OBJET : DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DES PETITES BIESSSES ET IMPASSE DES ESSARTS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du besoin de réfection de la voirie de la Route des Petites Biesses et de l'Impasse des Essarts,

Suite à la consultation de plusieurs entreprises par la commune,

Vu les deux propositions reçues par les entreprises SAS Marchand située à Revel-Tourdan (38) et la société BUFFIN TP 4 RD 386 à Ampuis (69) et après examen de chaque proposition ;

Vu les montants de travaux proposés :

Entreprises	Route des Petites Biesses	Impasse des Essarts
SAS Marchand	44 880.25€ HT	22 334.40 € HT
BUFFIN TP	61 205.00 € HT	26 847.00 € HT

Considérant que les propositions de l'entreprise SAS Marchand sont les moins onéreuses ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les devis de travaux de voirie de l'entreprise SAS Marchand pour les montants de 44 880.25 €HT pour les travaux Route des Petites Biesses et de 22 334.40 € HT pour les travaux de l'Impasse des Essarts .

Dit que ces dépenses seront prévues au budget communal 2023.

Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## 2023-10

### OBJET : Don de solidarité à la Turquie et à la Syrie

Considérant la situation de crise dont sont victimes les peuples turcs et syriens suite au séisme du 6 février 2023 et l'appel aux dons lancé par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de la Drôme,

Considérant le fonds spécifique ouvert sur le compte de l'AMF 26, permettant de recevoir les dons pour cette action de solidarité, M. le Maire propose de verser sur ce compte 1 500 € qui permettront de soutenir et d'amplifier les actions de secours et de mise à l'abri des personnes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de soutenir les peuples turcs et syriens en versant un don de 1 500 € à l'AMF 26

Dit que la dépense sera imputée sur l'article 65748 du budget 2023 de la commune.

Nombre de voix : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### Questions diverses :

Travaux de la fontaine publique :

En janvier 2023, un regard a été créé rue de l'Echatel, permettant de voir que la partie qui va jusqu'à la fontaine de la Place de l'Eglise n'est pas bouchée.

La suite des travaux va consister à creuser au niveau de la Rue des Anciennes Ecoles, au début de la canalisation, dans cette partie là les conduites sont très anciennes, certainement en grès et ont dues être cassées lors de travaux aux abords. Les devis sont en cours de réalisation.

Budget prévisionnel 2023 :

Sera voté au prochain conseil du 10 mars 2023, ainsi que les comptes administratif et de Gestion 2022 pour la Commune.

La commission finances se réunira le jeudi 23 février.

**Fin de la séance à 20 h**

**A Lens-Lestang, le 23 février 2023**

**François FAURE, maire**

